

POURCENTAGE DE CHÔMAGE MOINS ÉLEVÉ EN OCTOBRE

Les chiffres du mois ont été de 0.72 contre 1.7 pour la même période l'année dernière—Comparaison sur le coût de la vie.

LES BUREAUX DE CONCILIATION.

Le pourcentage de chômage parmi les membres des unions ouvrières au commencement d'octobre était de 0.72 contre 1.7 à la même époque l'année dernière, et contre 0.5 au commencement de juillet 1918, suivant les chiffres du ministère du Travail.

Durant le mois d'octobre, le marché du travail a été quelque peu troublé par l'épidémie d'influenza qui a à la fois procuré du travail et causé du chômage. A part cela, cependant, bien qu'il y ait eu une demande générale pour le travail, cette demande n'a pas été aussi prononcée que pendant les mois précédents. Les emplois civils ont subi une légère détente en comparaison avec le mois de septembre, et cette détente a encore été plus prononcée si on la compare avec celle du mois d'octobre 1917.

La perte de temps causée par les différends ouvriers durant le mois d'octobre a été moindre qu'en septembre, mais plus considérable que durant le mois d'octobre 1917. Il s'est déclaré durant le mois 25 grèves affectant 4,801 ouvriers et entraînant une perte de 65,969 heures de travail.

Le coût moyen de la dépense hebdomadaire pour aliments en nature a augmenté pendant le mois, le chiffre du mois d'octobre étant de \$13.50 comparé à celui de \$13.31 pour le mois de septembre 1918 et celui de \$7.99 pour le mois d'octobre 1914. Le chiffre indexé des prix de gros s'est élevé à 285.3 en septembre, à 289.6 en octobre, tandis que celui du mois d'octobre 1914 était de 139.0.

Dans le cours du mois d'octobre, le ministère a reçu les rapports de neuf bureaux de conciliation et d'enquête chargés de faire enquête sur des différends affectant (1) The Canadian Northern Railway, et ses commis, employés de gares, etc.; (2) The Winnipeg Electric Railway Co., et ses mécaniciens, forgerons, électriciens, cantonniers, menuisiers, peintres, nettoyeurs, graisseurs d'aiguillage, spécialistes et leurs aides; (3) The National Manufacturing Co., Ottawa, et certains de ses employés; (4) The Canadian Express Co., Ltd., et certains de ses employés; (5) The Winnipeg Electric Railway Co., et ses conducteurs, motorman, etc.; (6) The Bell Telephone Co., du Canada, Toronto, et ses opérateurs, commis, messagers, etc.; (7) The John Inglis Company, The Polson Iron Works et The Canadian Allis-Chambers Co., Toronto, et leurs ouvriers de bouilloires, constructeurs de navires, etc.; (8) The Nicholson File Company, Port-Hope, Ont., et certains de ses employés; (9) The British Chemical Co., Trenton, Ont., et ses menuisiers

LA COMMISSION DES VIVRES ANNULE LA PREMIÈRE DE SES RESTRICTIONS DE GUERRE

La première ordonnance de la Commission des vivres, rendue après la signature de l'armistice, est un pas dans l'exécution du programme que la Commission s'est tracée de rappeler le plus tôt possible les restrictions imposées par la guerre dans l'usage des vivres. A la suite d'une initiative semblable prise par le contrôle des vivres des pays alliés, elle a rappelé toutes les ordonnances et tous les règlements imposant la vente, l'achat, l'usage et la consommation de substituts pour le blé,

soit dans le commerce, soit à domicile. La nouvelle ordonnance est venue en vigueur jeudi.

La libération d'une partie du tonnage allié pour faire le voyage d'Europe, aux Indes, en Argentine et en Australie, où des quantités considérables de blé sont accumulées, a été la cause principale qui a permis le rappel de ces restrictions. Les règlements actuels touchant la mouture d'une farine uniforme restent en vigueur.

LE PREMIER MINISTRE ET SES COLLÈGES ARRIVENT À LONDRES

**M. Lloyd George va les rencontrer à la gare Euston.
—Une foule nombreuse les accueille avec enthousiasme.**

Sir Robert Borden et les ministres qui l'accompagnent sont arrivés en Angleterre, dimanche, pour la conférence de la paix. Le premier ministre canadien a été reçu à la gare Euston de Londres par le premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Lloyd George. Une garde d'honneur composée du 17^e bataillon de réserve, régiment de la Nouvelle-Ecosse, était à la gare. Une foule énorme était présente et a fait un accueil enthousiaste aux délégués du Canada.

Sir Robert Borden a déclaré que depuis son retour au Canada il avait été en communication constante avec M. Lloyd George qui l'a averti, il y a plusieurs semaines, de se tenir prêt à partir pour l'Europe.

Sir Robert s'est déclaré heureux d'apprendre que le Canada avait eu sa part des grands événements militaires qui avaient amené une si glorieuse conclusion de la guerre. Les exploits de nos troupes n'ont jamais été plus splendides que durant les derniers de la lutte.

Les problèmes qui s'annoncent, dit sir Robert, sont peut-être même plus difficiles à résoudre que ceux qui se sont présentés pendant la durée du conflit, mais "les Canadiens les accepteront avec autant de courage, de résolutions et de confiance".

et ses charbons. Un rapport a été déposé par le bureau d'appel auquel avait été renvoyé le sujet du différend entre certaines compagnies de Toronto, membres de l'association des patrons de Toronto, et diverses classes de leurs ouvriers; on a reçu aussi un rapport de la Commission royale instituée en vertu de la loi des enquêtes pour faire enquête sur certains malaises que l'on disait exister dans la province de Québec entre certaines firmes de constructions maritimes et leurs employés, au sujet des heures de travail, du travail en dehors des heures, et diverses conditions affectant les ouvriers.

On a reçu six demandes de bureaux et trois bureaux ont été établis conformément à des demandes faites le mois précédent.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

**Cinq postes importants,
dont un surintendant des
pénitenciers.**

Les commissaires du Service civil du Canada donnent par le présent avis que des demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le service civil du Canada:

1. Un commis dans la division de l'entomologie du ministère de l'Agriculture, dans le grade "B" de la première division, à un traitement initial de \$2,200 par année. Les candidats doivent être gradués d'une université reconnue et doivent posséder une connaissance pratique de la classification des familles d'insectes en plus de toute connaissance spéciale qu'ils peuvent posséder de groupes particuliers. Les candidats doivent soumettre un état de leur éducation, de leur expérience et de leurs autres aptitudes, ainsi qu'une liste des travaux sur l'entomologie qu'ils ont publiés, et une copie de ces travaux, si possible.

2. Un ingénieur préposé à l'hydrométrie et à l'administration des forces hydrauliques dans la division de l'irrigation à Calgary, au ministère de l'Intérieur, à un traitement de \$1,600 par année. Les candidats doivent être gradués d'une université reconnue ou être membres associés de l'Institut des ingénieurs du Canada, de l'Institut des ingénieurs civils de la Grande-Bretagne, ou de la société américaine des ingénieurs civils. Ils doivent avoir eu cinq ans d'expérience dans les travaux d'irrigation et d'hydrométrie.

3. Un aide-commis acheteur, division des magasins, département du Service Naval, à un traitement de \$1,600 par année. Les candidats doivent avoir l'expérience du commerce, de préférence dans les achats. Ils doivent posséder une connaissance parfaite des métaux et de la ferronnerie, une connaissance des conditions commerciales au Canada, et doivent jouir d'une bonne instruction générale.

4. Un ingénieur en hydrométrie pour le personnel du commissaire de l'irrigation, à Calgary, ministère de l'Intérieur, à un traitement de \$1,500 par année. Les candidats doivent être gradués en sciences d'une université reconnue ou être détenteurs d'un diplôme d'une des sociétés mentionnées ci-dessous, diplôme suffisant pour assumer une bonne connaissance du génie:

L'Institut des ingénieurs du Canada;
L'Institut des ingénieurs civils de la Grande-Bretagne;
Société américaine des ingénieurs civils.

Ils doivent avoir eu au moins une année d'expérience en campagne sur les travaux relatifs à l'hydrométrie.

5. Un surintendant des pénitenciers, au ministère de la Justice, à un traitement de \$5,000 par année. Les candidats doivent avoir une bonne instruction, une expérience consommée des affaires, l'habileté à l'organisation et les qualités nécessaires pour diriger et surveiller l'administration et les affaires des pénitenciers sous l'autorité du ministre. Ils doivent être capables d'offrir des conseils et des avis intelligents relativement à leur administration et de changer, d'établir et de mettre en opération d'une façon économique, méthodique et efficace, l'administration, la gérance, la discipline et la police de ces institutions. Ils doivent être dans la force de l'âge et pouvoir compter raisonnablement sur de longues années de service après nomination et l'âge des candidats pourra être un des facteurs dans le choix d'un titulaire.

Les formules d'inscription, dûment remplies, doivent parvenir au bureau de la Commission du Service civil pas plus tard que le 28 novembre prochain. Les candidats de la Colombie-Britannique auront une semaine de plus. On peut obtenir ces formules du secrétaire de la Commission, à Ottawa.

Par ordre de la Commission,
WM FORAN,
Secrétaire.

Ottawa, le 14 novembre 1918.

RÉCLAMATIONS CONTRE LES MÉTHODES DE GUERRE ALLEMANDES.

[Suite de la page 3.]

taire d'Etat, soit chargé de prendre les mesures nécessaires pour obtenir une liste complète:

(a) de réclamations de personnes résidant ou faisant affaires au Canada qui ont fait des pertes et subi des dommages pécuniaires provenant de pertes de vies et de destruction de la propriété causée par les méthodes de guerre illégales de l'ennemi, et

(b) de réclamations pour dommages aux personnes résidant ou faisant affaires au Canada à cause de ruptures de contrat, lesquels ne purent être exécutés en vertu de la liste statutaire des personnes dans les pays neutres avec lesquelles de tels contrats étaient illégaux.

Et d'examiner et de faire rapport sur ces réclamations tel que mentionné plus haut.

Le comité approuve cette recommandation et la soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

LA GRAINE DE TREFLE ROUGE

Le ministère de l'Agriculture autorise la déclaration suivante:

Une grande partie de la graine de trèfle rouge récoltée au Canada, particulièrement dans l'Ontario et Québec, contient une grande quantité de graines de mauvaises herbes. La loi du contrôle des graines défend la vente de graine de trèfle rouge, si elle contient plus de 80 graines de mauvaises herbes ou 400 de toutes sortes d'herbes à l'once, y compris les herbes nuisibles et autres inutiles ou dommageables. Il n'y a que quelques sortes de mauvaises herbes, mêlées au trèfle rouge, en quantité suffisante pour motiver la défense de la vente. Pour en arriver à la production de graines de choix il faut adopter un système de rotation et préparer le sol de manière à enrayer la croissance des herbes et assurer aux plants de trèfle un développement favorable. Le ministère de l'Agriculture, division des graines de semences, a publié le fascicule n° S-2, Ottawa, que l'on peut se procurer gratuitement à la division des publications; il traite de la manière de cultiver la graine de semence de trèfle rouge nette. Cette publication est remplie d'illustrations, montrant les mauvaises herbes et les graines de trèfle rouge elles-mêmes, ainsi que celles qui pourraient être employées avec le plus d'avantage.

On y trouve également des renseignements concernant le choix des graines et la manière de recueillir et d'expédier des échantillons à la division des graines de semences à cet effet.

Les recettes brutes du Nord-Canadien, pour la semaine finissant le 21 octobre 1918, se sont totalisées à \$1,189,000, soit une augmentation de \$316,700 sur la semaine correspondante de 1917 ou 36% pour 100.